

Monsieur Le président, Mesdames et Messieurs,

Le Covid-19 a fait des victimes humaines , mais aussi de très nombreuses victimes économiques.

Dans notre canton plus de 48'234 places de travail sont concernées par des réductions des horaires de travail. Des petits commerces ont été contraints de fermer pendant le Covid-19. Des artisans et des indépendants ont pu certes poursuivre leurs activités, mais ont été impactés par ricochet. La Fédération neuchâteloise du commerce indépendant imagine qu'un commerce sur cinq pourrait fermer d'ici la fin de l'année. GastroNeuchâtel articule un pourcentage entre 10 et 20 de fermetures pures et simples de restaurants dans le canton. Parallèlement, le revenu a diminué pour de nombreuses familles, car le revenu d'une personne en RHT est grosso modo 20% inférieur au revenu normal. Des mesures ont été massivement déployées par la Confédération pour venir en aide aux entreprises et aux indépendants. Le Canton a complété les mesures fédérales. Les communes avaient aussi une certaine marge de manœuvre. Saint-Blaise l'a utilisée : en 2020, les entreprises saint-blaisoises seront exonérées de la taxe déchets, ce qui représente plus de CHF 25'000.- de taxes encaissées en moins.

Dans ce contexte, une idée a germé à l'interpartis : « Faire venir les Saint-Blaisois dans les petits commerces et auprès des artisans villageois, tout en remettant deux chèques d'une valeur totale de CHF 50.- à chaque Saint-Blaisois pour qu'il les utilise chez eux ». Les trois partis politiques ont porté l'idée. Un groupe de projet interpartis a travaillé d'arrache-pied pour rassembler les diverses informations (les Brenets, la Neuveville, Vouvry, Bienne et même le Canton de Thurgovie), pour sonder les membres de l'Association des Commerçants et Indépendants de Saint-Blaise (ACISB), pour vérifier des formalités administratives, pour convaincre la Commission financière et de gestion ainsi que le Conseil communal et pour co-rédiger le rapport au Conseil général. L'administration communale a été d'une très grande aide.

Si ce soir, le Conseil général accepte cette demande de crédit de CHF 170'000.- , il s'agira ensuite de rencontrer les commerçants, les indépendants et artisans pour régler les derniers détails de l'action. Si la même dynamique se maintient, cette action fera bouger le village et rapprochera les habitants de ses entreprises. Cette action doit aussi permettre à la commune d'en savoir plus sur ses commerces, ses indépendants et artisans et de tirer des enseignements de la présente action pour soutenir l'économie de proximité, dans le cadre d'actions moins spectaculaires. Le bon état des finances communales a permis à cette idée de faire son chemin. Maintenant, cette idée doit être concrétisée avec les, indépendants, commerçants et artisans. Le compte à rebours est enclenché !

Pour toutes ses raisons le groupe PLR va soutenir à l'unanimité cette action.